

Saint-Étienne, le 28 mai 2024

## Taxe d'apprentissage : l'Université Jean Monnet accompagne les entreprises dans l'affectation du solde

**L'Université Jean Monnet (UJM) renouvelle cette année sa campagne d'information à destination des entreprises afin de les accompagner dans l'affectation de leur taxe d'apprentissage auprès de l'Université et de ses 11 composantes (facultés / IUT / écoles). Ainsi, depuis le 27 mai et jusqu'au 4 octobre 2024, les entreprises peuvent donc choisir l'UJM parmi les établissements bénéficiaires, pour affecter le solde de leur taxe sur le portail SOLTéA.**

Une page dédiée a été spécialement conçue à l'attention des entreprises :  
<https://www.univ-st-etienne.fr/fr/entreprises/verser-votre-taxe-a-l-ujm.html>



Les montants collectés participeront à l'accompagnement de tous les étudiants de l'Université vers la réussite de leurs études et vers l'emploi. Véritable enjeu d'avenir, ce soutien financier contribue :

- À l'amélioration des conditions de formation, notamment grâce au financement **d'équipements innovants**, répondant aux attentes des entreprises. Ces équipements permettent aux étudiants **d'apprendre en conditions réelles** et de développer des compétences techniques et technologiques pour être opérationnels en entreprise.
- Au développement de compétences de l'Université qui créent de véritables ponts vers les entreprises : **l'accompagnement dans le recrutement, la formation continue, l'alternance**, ou encore la validation des acquis.

### **Contact presse :**

Sonia Cabrita - Chargé de communication  
sonia.cabrita@univ-st-etienne.fr | 07 87 69 29 29